



Ville de
Baie-Comeau

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Joanie Perron, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2024-1112 – Compteurs d'eau – Emprunt de 521 465 \$ est de 16 084.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 619.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2024-1112 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 4^e jour du mois de juillet 2024



Joanie Perron, greffière